

DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Décision n° **001588** /MEF/DGTCP/DDA-DEMO du **01 DEC 2021**  
portant désignation des membres du Comité de Coordination des Activités de Production  
des Publications du Trésor Public

**LE DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;

Considérant les nécessités de service,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont désignés dans les fonctions et qualités ci-après, au sein du Comité de Coordination des Activités de Production des Publications du Trésor Public, les personnes dont les noms suivent :

• **Coordonnateur** :

Madame GNESSOUGOU née BAROAN-DIOUMENCY Padré Lydie Josiane, Directeur de la Documentation et des Archives.

• **Vice-coordonnateur**

Monsieur YAPO Akpess Bernard, Directeur des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation.

• **Membres du Comité :**

- Monsieur KOBENAN Norbert, Directeur de la Communication et des Relations Publiques ;
- Monsieur KASSI N'Guessan Jacques, Directeur de la Qualité et de la Normalisation ;
- Monsieur BAWA David Urbain Gbo, Directeur de la Formation.

• **Secrétariat Technique :**

- un (1) représentant de l'Inspection Générale du Trésor ;
- deux (2) représentants de la Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- un (1) représentant de la Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation ;
- deux (2) représentants de la Direction de la Documentation et des Archives ;
- un (1) représentant de la Direction de la Formation ;
- un (1) représentant de la Direction de la Qualité et de la Normalisation.

**Article 2 :** La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature.

**Ampliations**

- Direction Générale	1
- Services concernés	7
- DDA	1



**AKAHOUE KOWAN JACQUES**  
Directeur Général  
du Trésor et de  
la Comptabilité Publique

Courrier Arrivé: Date 01/12/2021 N° 495

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
Avis \_\_\_\_\_  
Ses Qual \_\_\_\_\_  
Ses Finit \_\_\_\_\_  
Droits \_\_\_\_\_  
Instructions de D. U. C. I. S. U. \_\_\_\_\_